



Le Panier Bio à 2 Roues

La coopérative qui livre des paniers de fruits et légumes à vélo

Vision stratégique La coopérative Le Panier Bio à 2 Roues (P2R) souhaite promouvoir une agriculture locale, assurant des conditions de travail équitables et respectant l'environnement et les animaux. Les produits proviennent d'une part de leur propre production à Étagnières, et d'autre part, de petites entreprises paysannes de la région. Les paniers sont amenés à vélo aux différents points de livraison dans l'agglomération lausannoise. La coopérative s'implique pour contribuer à animer la vie des quartiers où se trouvent les points de dépôts et avec ses membres, essaie de faire vivre une petite communauté partageant le plaisir de se nourrir avec des aliments de qualité issus d'une agriculture la plus durable possible.



Carte d'identité

Statut	Coopérative Le Panier Bio à 2 Roues
Main d'œuvre	2,5 ETP pour le maraîchage répartis entre les maraîcher-es et les bénévoles
Production	Maraîchage
Transformation	Aucune
Commercialisation	Principalement via des paniers en abonnement distribués à vélos et accessoirement en vente à des tiers
Label	Bourgeon Bio Suisse
Installation	2020
Surface de maraîchage	4665 m ² (avec passe-pieds)
Surface agricole utile	1 ha en 2020, 1,5 ha en 2021 Surface située en zone agricole au sein de la Ferme de la Combe (arrangement avec le propriétaire)
Climat	Précipitation 75-100 mm moyenne mensuelle Ensoleillement : 35-40 % Températures : 8-9 °C moyenne annuelle entre 25 et 50 jours de gel par an

Contact

Siège de la coopérative:
Le Panier Bio à 2 Roues
Route de Cery 34
1008 Prilly

Site principal de production
maraîchère :
Ferme de la Combe à Étagnières

www.p2r.ch

coordination@p2r.ch

Gouvernance

Le P2R est une coopérative composée de membres consommateur·ices et de membres producteur·ices. La gouvernance au sein de la coopérative est en grande partie organisée de manière horizontale.

Pour les activités maraîchères, une organisation plus pyramidale a été choisie impliquant un maraîcher principal et des collaborateur·ices ayant chacun·e un espace d'autonomie décisionnelle. Cette organisation a été choisie car elle a été jugée mieux adaptée aux besoins des activités maraîchères. Avec deux personnes en charge du projet complet en 2020, la situation a finalement évolué vers un seul responsable principal chargé de la coordination et de la planification. À partir de 2021, 4 secteurs ont ainsi été définis au niveau de la production, répartis entre 3 personnes afin de décharger le responsable principal.

Une personne est également en charge des questions administratives et comptables mais n'interfère pas dans les décisions relatives au maraîchage.

Design

En 2020, la coopérative travaillait sur environ 1 ha de surface agricole utile répartie sur :

- 4320 m² de maraîchage en plein champs composés de 12 jardins de 10 planches chacun, chaque planche mesurant 75 cm de large pour 30 m de long. L'inter-rang est large de 45 cm.
- 345 m² de surface sous-abri répartis dans deux tunnels fixes mesurant 6 m de large pour 32 m de long. Chaque tunnel contient selon la saison entre 4 et 6 planches de 75 cm de large sur 30 m avec des chemins de 25 cm.

En 2021, la surface agricole utile est passée à 1,5 ha répartie sur :

- 7200 m² de maraîchage en plein champs, c'est-à-dire 20 jardins de 10 planches aux mêmes dimensions qu'en 2020.
- 971 m² de surface sous-abri répartie dans quatre tunnels fixes : 2 tunnels fixes sans changement de dimension par rapport à 2020. S'y ajoutent 2 serres fixes mesurant 9,6 m sur une longueur de 30 m. Les serres sont agencées différemment selon la saison : en été pour les cultures palissées, 1 ligne simple de 75 cm à chaque extrémité et 4 lignes doubles au centre. En hiver, 10 lignes simples de 75 cm. Une des deux serres comprend 72 m² d'espace pour les semis, les plantons ou du matériel.



Références du design

Jean-Martin Fortier



Fiche maraîchage

Rotations

En 2020, aucune rotation spécifique n'a été pensée.

En 2021, 5 jardins de 40 buttes ont été regroupés en 5 secteurs spécifiques afin d'obtenir une rotation sur 5 ans :

- 1^{er} secteur : alliacées
- 2^{ème} secteur : apiacées et patates douces
- 3^{ème} secteur : asteracées, chenopodiacées et fabacées
- 4^{ème} secteur : cucurbitacées
- 5^{ème} secteur : brassicacées

Dans les tunnels et serres sont cultivés tomates, concombres, aubergines et poivrons durant la saison chaude. En hiver, un grand nombre de familles sont cultivées dont notamment des brassicacées et alliacées. Le but en 2022 est d'avoir 2 tunnels mobiles afin d'avoir une rotation sur 2 ans entre les familles.

Le travail primaire du sol se fait à la grelinette, secondaire à la herse rotative à axe vertical. Les buttes sont

formées au moyen de la charrue rotative. Les fins de cultures sont broyées avec un girobroyeur et laissées sur place excepté les courges, courgettes, patates douces et cultures de serres qui poussent sur un paillage plastique tissé (réutilisable).

Fertilisation

La fertilisation est appliquée à la main, même pour le compost.

Compost :

- L'objectif est de faire un compost commun avec la Ferme de la Combe, qui comprend donc les restes des végétaux produits sur place.
- Quantité appliquée : 100 litres par planches en 2020, davantage en 2021.
- Compost de compostière extérieure (115 à 130 m³ pour 3 ans, cahier des charges PER)

Engrais organique et minéral :

- 4 produits sont utilisés : Bioorga Quick, raclure de corne, Geistlich (azote) et un engrais potassique (patenkali)
- Selon les besoins en fumure de chaque culture et les analyses de

sol, l'engrais est épandu localement sur chaque planche. L'application se fait à la main.

- 60% des planches sont recouvertes par un engrais vert (seigle et vesce d'hiver) pendant l'automne.

Gestion des maladies et des ravageurs

- Filets anti-insectes sur la majorité des fabacées et crucifères dès la plantation ou le semis.
- Produits d'Andermatt Biocontrol : Spinosad 2 fois par année sur une dizaine de planches, savon noir sous serre et sur une dizaine de planches une fois par année, 3 applications de cuivre contre le mildiou sous serre, 2 passages d'Armicarb (bicarbonate de potassium) contre entre autres l'oïdium, application de neem une fois par année. Tout ceci en fonction des attaques, la quantité et le choix des produits varient d'année en année.
- Auxiliaires d'Andermatt Biocontrol : bourdons pour la pollinisation des tomates, mix de parasites (verda protect) contre pucerons, acariens (*Amblyseius californicus*) contre



acariens jaunes, guêpe parasitoïde (*Encarsia formosa*) contre les mouches blanches et autres en fonction des besoins.

Autres informations

Pendant l'automne, 20% des planches sont recouvertes par une bâche tissée plastique, 60% par un engrais vert.

2 bâches d'ensilage (noires) sont utilisées afin de faire en sorte que les résidus d'engrais vert se dégradent sous la bâche sans avoir à travailler le sol. Cela permet, notamment pour les salades, d'échelonner les cultures sans être trop dépendant de la météo.

En 2020, uniquement les plantons de patates douces ont été autoproduits. En 2021, quelques plantons sont produits sur place pour des variétés ou espèces particulières (chou chinois rouge, arachides, citronnelle etc.). Les plantons sont achetés chez Datasem.

Fiche bâtiments et équipement

Bâtiments et infrastructures

- Hangar à 100 m du champ pour le matériel, le stockage et le conditionnement des légumes (env. 40 m²)
- Local de mise en panier à 7 km de la ferme
- Roulotte pour outils de 8 m²
- En 2021, un local auto-construit de 12 m² est disponible

Matériel

- Un motoculteur 740 powersafe mono-axe utilisé de la manière de Fortier, avec comme équipement arrière :
 - une herse rotative de 80 cm de large,
 - un girobroyeur de 80 cm
 - une charrue rotative de 30 cm correspondant à la largeur des chemins à entretenir
- Un semoir de précision mécanique 3 rangs JP-3
- Un semoir à radis Sembdner K4
- Un pousse-pousse avec outils interchangeables : sarcloir oscillant, butoir, dents lelièvre, etc.

- Des outils manuels (sarcloir, pelle, grelinette, etc.)
- Une pompe à traiter à dos électrique
- Un Manitou (bras télescopique) emprunté à l'agriculteur propriétaire pour déplacer des palettes et autres grosses charges

Irrigation

Irrigation par goutte-à-goutte et aspersion en 2020, automatisation sur 6 secteurs (5 jardins + serres) avec électrovannes et pluviomètre. Des analyses faites avec des sondes Watermark ont permis d'adapter les consignes d'irrigation. Une pompe Dosatron a été intégrée à la station d'irrigation pour le système de fertirrigation destiné aux légumes d'été sous serre.

Fiche travail et main d'œuvre

Cellule de travail

2020: 1,37 ETP salarié-es (2 principaux responsables de la production travaillant à 70% sur la moitié de l'année puis à 50% sur le reste de

l'année), 0,12 ETP abonné-es et bénévoles (moins d'un tiers des abonné-es ont été impliqués dans des tâches maraîchères, les autres ont participé à la mise en place de paniers) faisant un total de 1,49 ETP. Dans ce total, 0,1 ETP est consacré aux tâches administratives, la main d'œuvre du maraîchage est ainsi équivalente à 1,39 ETP.

2021 : augmentation prévue à 2,75 ETP salarié-es dont stagiaires (3 responsables de secteurs) et 0,25 ETP bénévoles.

Organisation

À l'origine 2 personnes étaient en charge de tout le projet (2020), puis pour la saison 2021, quatre secteurs principaux ont été déterminés : la planification et la coordination (1), les cultures sous serre (2), le stockage et le conditionnement (3) et les cultures de plein champs (4). En tout 3 personnes se partagent ces responsabilités et veillent à ce que le travail soit accompli.

Le maraîchage est géré par les responsables de production mais s'arrête à la préparation des caisses de légumes. À partir de cette étape, le coordinateur du P2R ou un autre responsable vient chercher les caisses pour les emmener au local de mise en panier où les paniers sont préparés par des membres de la coopérative. Ils sont ensuite livrés en ville de Lausanne à vélo par 3 livreur-euses (salarié-es).

Les membres de la coopérative avaient dans l'obligation de participer à 1 demi-journée (soit 4 h) par année aux travaux aux champs ou à l'élaboration de paniers (un tiers a participé au maraîchage, les deux tiers restant à la mise en place des paniers). En 2021 cette participation a augmenté à 2 demi-journées par année (soit 8 h).

Formation et compétences spécifiques

Les responsables du maraîchage en 2020 disposaient d'un CFC de maraîcher-es bio ainsi qu'un CFC d'agriculteur-ices (parti en fin 2020). Les 2 autres responsables de secteurs en 2021 ne disposent pas de formations officielles en lien avec l'agriculture.

Le responsable principal (coordination, planification, ...) possède des connaissances techniques en auto-construction, mécanique, plomberie, etc...

Fiche sociale

Le travail des maraîcher-es est réparti en 2 phases sur l'année, une première à 50 % et la seconde à 70 % avec un pic en été. Les semaines sont théoriquement de 45 heures mais ce temps peut être largement dépassé au plus fort de la saison de production. En 2020, aucune limite d'heure journalière ou hebdomadaire n'avait été fixée. Les maraîcher-es travaillent généralement 5 jours par semaine et disposent de 5 semaines de vacances payées.

Les statuts prévoient que chaque membre consommateur-ice participe au travail lié aux activités de la coopérative. En 2020, la coopérative comprenait déjà suffisamment de membres et n'a pas dû faire recours à d'action spécifique pour faire grossir ses rangs.

Aucun réseau social n'est utilisé de manière ciblée pour chercher plus de membres ou faire de la publicité. Le site web est utilisé pour relayer les informations importantes, pour les inscriptions des nouveaux-elles membres ainsi que pour commander des produits supplémentaires aux légumes (épicerie en ligne). Si un financement supplémentaire est requis, une campagne interne serait menée plutôt que de chercher de l'argent à l'extérieur de la coopérative.

Fiche environnementale

En 2020, en plus des mesures spécifiques à l'agriculture biologique aucune structure spécifique n'avait été mise en place.

En 2021, des bandes fleuries ont été implémentées ainsi qu'une haie au nord afin de diversifier les espèces.

Projets

- Tunnels mobiles pour automne 2021
- Automatiser les aérations latérales des serres (2021)
- Compost commun avec l'agriculteur
- Préparation de produits transformés (peut-être avec des membres bénévoles)

Business model canevas

Partenaires clés	Activités clés	Proposition de valeur	Relations clients	Segmentation clientèle
La Ferme de la Combe	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage • Distribution à vélos 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnements de paniers de légumes (trois tailles) • Abonnements complémentaires (œufs, pains, tofu, fromage) • Epicerie en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitant-es de l'agglomération lausannoise
	Ressources clés		Canaux de distribution	
	330 membres		<ul style="list-style-type: none"> • Vélos • Point de livraison • Self-service à la Ferme de la Combe 	
Structure de coût		Sources de revenus		
<ul style="list-style-type: none"> • 55 % charges de personnel • 28 % investissement initial dans le petit outillage • 14 % charges spécifiques maraîchage • 3 % autres 		<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage 		

Commentaires :

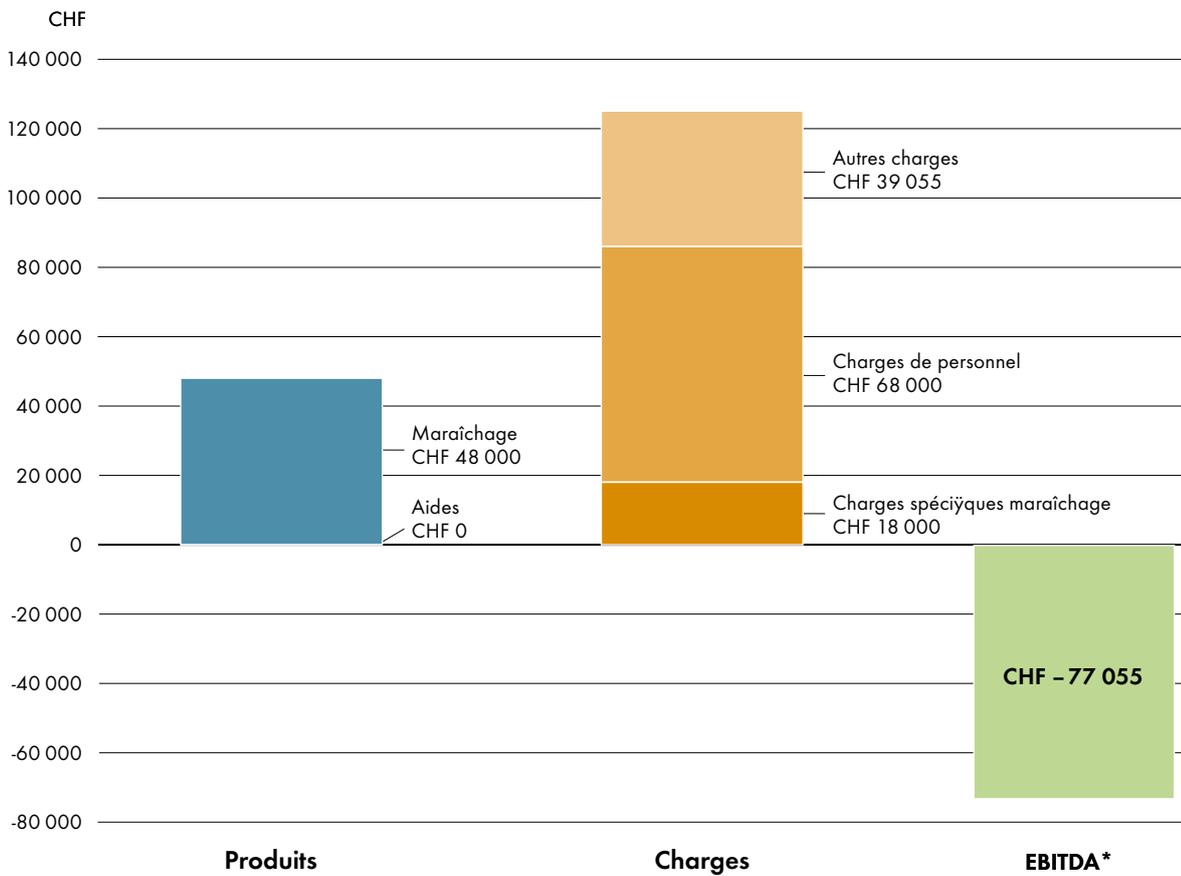
Affiliation à la FRACP

Chiffres clés

	2020
Surfaces	
Surface agricole utile (SAU)	1 ha
Surface en maraîchage (planches maraîchères avec passe pieds, plein champ et sous-abri)	4664 m ²
Taux d'utilisation de la SAU en maraîchage	47 %
Taux de surface sous-abri (serre) / surface en maraîchage	7 %
Main d'œuvre	
ETP maraîchage (hors administratif)	1,39 ETP
Surface en maraîchage / ETP maraîchage	3347 m ² /ETP
Données économiques	
Chiffre d'affaires du maraîchage / Chiffre d'affaires de la coopérative	100 %
EBITDA* jardin/SAU	77 055 CHF/ha
EBITDA* jardin/ETP	51 595 CHF/ETP
Données économiques rapportées à la surface en maraîchage	
+ Produits du maraîchage	10,28 CHF/m ²
- Charges spécifiques du maraîchage	3,85 CHF/m ²
= Marge brute comparable du maraîchage	6,42 CHF/m ²
Charges de personnel du maraîchage	13,84 CHF/m ²

*EBITDA : Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization. Résultat des activités courantes d'exploitation avant déduction des intérêts (résultat financier), impôts et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Résultats économiques



* EBITDA : Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization.

Résultat des activités courantes d'exploitation avant déduction des intérêts (résultat financier), impôts et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles



Impressum

Éditeurs

Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL
Ackerstrasse 113, case postale 219, 5070 Frick, Suisse
Tél. +41 (0)62 865 72 72
info.suisse@fibl.org
www.fibl.org

Agridea
Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne, Suisse
Tél. +41 (0)21 619 44 00
contact@agridea.ch
www.agridea.ch

Auteurs

Hélène Bougouin (FiBL), Claire Asfeld (Agridea), Delphine Piccot (FiBL et Agridea), Alice Dind (FiBL)

Collaboration et relecture

Sara Guil (FiBL)

Mise en page

Sandra Walti (FiBL)

Photos

Delphine Piccot (FiBL et Agridea) : pages 1, 4 (4), 5 (2, 3); Laura Petoud (FiBL) : p. 2, 4 (1, 2, 3), 5 (1, 4); Alice Dind (FiBL) : p. 3, 10

La collection des portraits microfermes peut être téléchargée gratuitement depuis shop.fibl.org et individuellement depuis bioactualites.ch > cultures > permaculture

© FiBL et Agridea, 2022

Ce portrait a été élaboré avec l'aimable soutien financier de la DGA, Direction Générale de l'Agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires du canton de Vaud, que nous remercions chaleureusement.